



DÉCISION n° 2023/07/252

Affichée le 25 juillet 2023

République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Direction de l'Éducation

Objet : Contrat de location pour un bus climatisé sans chauffeur auprès des Transports Gardois pour l'été 2023
Du 11 juillet au 11 août 2023

Le maire de la commune de Vauvert,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération n°2021/05/082 en date du 27 mai 2021, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'Article L2122-22 susvisé

CONSIDÉRANT ; la nécessité de louer un bus climatisé sans chauffeur pour les vacances d'été 2023, hors congés du chauffeur communal.

DÉCIDE

Article 1 : Un contrat de location d'un véhicule sans chauffeur est conclu et signé avec la société Transports Gardois sise 958 avenue ampère à Vauvert et la commune de Vauvert pour la période du 11 juillet au 11 août 2023, afin d'assurer le transport des enfants du centre de loisirs et des jeunes du service jeunesse dans les meilleurs conditions

Article 2 : Le présent contrat est alloué pour une somme de 160 euros par jour TTC (forfait de 150 kms/jour supplément de 1€ par km supplémentaire)

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget communal de l'année en cours, à l'article 011 – 6135 – 421 – 0211 pour l'ALSH ou 011 – 6135 – 422 – 0212 pour le service jeunesse.

Article 4 : Madame la directrice générale des services et Monsieur le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.



Vauvert, le 25 JUIL. 2023

Jean Denat
Le maire,
Jean Denat

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
la directrice générale des services,
Yolande Cavalier